

MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE
TRAITEMENT DE LA BRASQUE USÉE PAR LA
COMPAGNIE ALCAN

Jonquière, 11 février 2003

Je suis une citoyenne de Jonquière (secteur Arvida) donc vivant près de l'usine Alcan. Je siège dans différents organismes environnementaux dans la région. Depuis 1997, plus particulièrement je suis impliquée activement dans un dossier d'importation de déchets toxiques dans la région. Au moins, dans le dossier ci-haut mentionné nous avons l'opportunité de dire notre opinion sur le projet ce qui en 1997 nous a été refusé lors de l'implantation d'un incinérateur et qui vit en grande partie (99%) de l'importation de déchets dans la région (Le Devoir 3 et 4 juin 2000)

Petite histoire de l'environnement au Saguenay-Lac-St-Jean.

D'abord en 1926, l'Alcan inondait des terres au Lac-St-Jean et au Saguenay entraînant son lot de problèmes sociaux et environnementaux qui ne sont pas trop documentés.

Le Saguenay-Lac-St-Jean a un lourd passé industriel avec ses alumineries, ses papetières pour ne nommer que celles-là. Et en 1997 l'arrivée d'un incinérateur, en catimini, sans acceptabilité sociale et en 2001 d'un site d'enfouissement de sols contaminés pour une durée de vie de 80 ans avec des phases à venir comme le traitement de déchets dangereux encore une fois sans audiences publiques, sans acceptabilité sociale et vivant lui aussi de l'importation de déchets.

De plus, le déluge de 1996 a fait des ravages au niveau environnemental, on s'est retrouvé avec un taux élevé de contamination aux dioxines et furannes de nos rivières touchées.

Et en 2001, Jonquière était considérée comme la ville la plus polluée aux dioxines et furannes, contaminants très toxiques, cancérigènes, mutagènes. D'ailleurs la juge Danielle Côté dans un jugement de la Cour du Québec (#450-01-022601-012) reconnaissait pour une première fois les effets de ces contaminants sur la santé des gens.

Et en janvier dernier on retrouvait des BPC dans les lièvres à proximité d'une entreprise de nettoyage de transformateurs aux BPC à Larouche. Cette entreprise est maintenant fermée, ils ont quitté pour s'installer au Mexique.

Disons d'abord que l'Alcan s'est installé en 1926 dans la région du Saguenay-Lac-Jean, il y a presque 80 ans. Je me questionne sur l'état de l'environnement autour de cette entreprise. Comme nous sommes en 2004 et que nous sommes plus documentés sur les effets des contaminants toxiques sur la santé et sur l'environnement, je recommande:

qu'avant le démarrage éventuel du projet on fasse une évaluation environnementale soit l'an 0 afin de connaître l'état de la situation et que ce soit rendu public afin que nous n'ayons pas besoin de recourir à la Loi d'accès à l'information.

Comme la Compagnie dans son projet a évalué le taux de rendement du procédé à 80 000 tonnes par année et qu'elle importerait les brasques de l'Alcan au Québec et hors Québec et des autres alumineries je recommande:

Qu'on cesse de penser seulement à la rentabilité et qu'on limite le procédé à 60 000 tonnes par année ce qui est viable selon les dires des représentants de la compagnie lors des séances d'information.

Qu'on oblige Alcan à traiter en premier lieu les brasques courantes au Saguenay-Lac-St-Jean, puis les brasques entreposées depuis 1980 soit les 517 000 tonnes.

Comme il y a un danger pour la santé des gens et l'environnement que soit concentrées des usines de traitement de déchets toxiques à cause de ses effets d'accumulations et que cette usine aurait une durée de vie de 20 ans je recommande:

Qu'on n'autorise plus aucune autre entreprise de traitement de déchets dangereux à s'installer en permanence dans la région.

Qu'on oblige Alcan à investir immédiatement dans des technologies mobiles qui se déplaceront sur les sites de production ou le plus près possible des sites de production donc dans 20 ans on ne se retrouvera pas avec le même problème.

Que le Gouvernement oblige les entreprises à investir dans des technologies mobiles ce qui sera du vrai développement durable. Et que les subventions au développement de technologies aillent dans ce sens.

Comme nous ne connaissons pas l'état de la situation au niveau du Québec des déchets dangereux et que la dernière consultation a eu lieu en 1990 soit la Commission Charbonneau je recommande:

Qu'afin de connaître l'état de la situation au Québec, le Gouvernement fasse une consultation sur les déchets toxiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Qu'on applique immédiatement le principe de PRÉCAUTION dans le traitement des déchets dangereux.

Comme ces déchets dangereux se promènent sur nos routes et que nous ne pouvons connaître l'état de la situation, je recommande:

Qu'on réinstaure les manifestes des transports.

Et pour éviter que les citoyens soient la cible de poursuites lorsqu'ils posent des questions, je recommande:

Qu'on instaure une loi protégeant les groupes et les citoyens contre les poursuites d'entreprises privées.

Que se passera-t-il avec les résidus inertes issus du traitement de la brasque? Alcan n'a pas de marché pour l'instant et n'est pas clair sur les marchés possibles et cherche depuis plusieurs années. On va les entreposer et est-ce qu'ensuite la région va se retrouver avec un autre site d'enfouissement?

Je recommande que soit inclus dans le certificat d'autorisation, s'il est délivré, une clause qui permet au ministre de retirer ce-dit certificat si Alcan n'a pas de marché pour les résidus.

Santé de la population régionale:

Selon le document "Indicateurs sociosanitaires..."¹ publié en 1997 par le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, plusieurs indicateurs laissent entrevoir une certaine précarité de l'état de santé des résidants du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ).

Entre autres, on retrouve dans la région une espérance de vie plus faible, un taux d'années potentielles de vie perdues plus élevé... de même que des taux d'incidence du cancer et des taux de mortalité (particulièrement ceux dûs au cancer, aux maladies de l'appareil respiratoire...) supérieurs à ceux des autres régions du Québec. Plus particulièrement, on peut y lire que le taux d'incidence du cancer (poumon, sein, colon-rectum, prostate) est significativement plus élevé que la moyenne provinciale. Il en va de même pour le taux total de mortalité dû particulièrement aux tumeurs et aux maladies de l'appareil respiratoire. Les données de ce document portent sur la période de 1983 à 1994.

En 1999, une étude d'Environnement Canada² mesurant la qualité de l'air de grandes villes industrielles canadiennes entre 1994 et 1997 révélait du SLSJ affiche des concentrations de HAP, de dioxines et de furannes les plus élevées dans l'air ambiant au Canada.

La population du SLSJ est plus mal en point qu'ailleurs au Québec. Qu'en est-il en 2004? Et surtout qu'en sont les causes principales? Ce n'est pas d'hier qu'on soupçonne les divers rejets toxiques de l'industrie de la région d'être en cause dans le taux élevé de cancers et de tumeurs. Des études démontrent de plus en plus de liens entre la santé et l'environnement.

¹ MSS, Direction générale de la santé publique, Les indicateurs sociosanitaires, Le Québec et ses régions, Gouvernement du Québec, 1997, p.154,155

² Bouchard, Denis, HAP, dioxine et furanne; Jonquière et la région affichent le taux de contamination le plus élevé au Canada, Le Quotidien, 4 novembre 1999, p.6

Aussi, pour reprendre les propos du Conseil régional de l'environnement du SLSJ transmis en 1999, il serait essentiel que la région fasse l'objet d'une **évaluation du risque toxicologique pour la santé humaine et une évaluation du risque écotoxicologique**. D'autant plus qu'il existe au SLSJ une forte concentration d'activités industrielles ainsi que l'ajout régulier et les tentatives d'ajout, depuis les dix dernières années, d'entreprises de traitement par incinération et/ou par enfouissement de déchets toxiques, sans compter que ces types d'entreprises comptent principalement sur l'importation de déchets pour leur rentabilité. On pense ici à l'usine Récupère-Sol de Bennett Environnement à Saint-Ambroise et au dépotoir de sols contaminés de la multinationale AES/EdS à Larouche. Sans compter les tentatives, pour l'instant échouées, d'installation d'usines de brûlage de pneus à La Baie et d'un incinérateur de BPC et autres produits toxiques à Larouche.

Suite à ces informations sur la santé des gens de la région je recommande:

qu'une étude épidémiologique soit menée afin de connaître de façon beaucoup plus précise les causes de ce palmarès peu enviable et d'y remédier.

En conclusion:

J'aimerais rappeler ici que plusieurs pétitions s'opposant à l'importation des déchets ont été déposées soit aux municipalités ou soit au Ministre de l'environnement de l'époque.

En avril 1999 lors des États généraux de l'environnement (document déposé à la Commission) organisé par le Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-St-Jean, les participants (200 personnes étaient présentes dont Alcan) se sont opposées à l'importation des déchets dans la région. Il faut que chaque région se responsabilise par rapport à ses déchets.

Pour moi ce projet n'est pas du développement durable. Transporter des déchets dangereux, sur de longues distances, n'est pas du développement durable et qu'on cesse immédiatement de l'appeler ainsi et de galvauder ce terme à toutes les sauces.

Monique Laberge